

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUILLET 2021**

La convocation a été adressée individuellement le 24 juin 2021 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19 heures 45

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, MICHIEL IRIK, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY, GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC

Absents : Céline COADOUR, GAELLE MOTREFF

Procurations : CELINE COADOUR à MAIWENN QUENTEL, GAELLE MOTREFF à FREDERIC DRELON

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire de séance : Stéphane L'HELGOUALC'H été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021

Les élus n'avaient pas de remarques

URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 20 MAI 2021

Pour information, Stéphane L'HELGOUALC'H, Maire Adjoint, a présenté au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 20 mai 2021 :

- Permis de construire

1. M. DESSITES VALENTIN déposé le 14 juin 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 1350 de 695 m2, Lotissement Gwarem Vras

- Déclarations préalables

1. M. LIDOUREN Guy a déposé le 29 juin 2021 une Déclaration Préalable pour une isolation pignon en ardoise sur le terrain cadastré B n° 568, 32 Rue de Pont de Buis.

2. M. DUVAL Romain a déposé le 29 juin 2021 une Déclaration Préalable pour un changement d'huisseries sur le terrain cadastré AB n° 79, 4 Rue Saint-Séverin.

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal avait fixé à 6 149€ le montant des subventions 2021 accordées aux associations.

Madame Isabelle LEJEUNE a proposé au Conseil Municipal de les répartir comme suit :

La Commission "Relations avec les associations" a étudié les demandes et donné un avis favorable à cette répartition.

Associations de Saint-Ségal	2020	2021	Observations
Comité des Loisirs	650,00€	500,00€	Prêt de salle
Art floral "Les Azalées"	300€ (bouquet du repas des anciens+décoration de Noel)	120,00€	Prêt de salle
Société de chasse 1 M.Corcuff	150,00€	250,00€	Régulation des nuisibles
Société de chasse 2	280,00€	250,00€	Régulation des nuisibles
Tous en forme	300,00€	300,00€	Prêt de salle
Plijadur	220,00€	110,00€	Prêt de salle
Club de l'amitié	300,00€	250,00€	Prêt de salle
Parents d'Elèves Ecole Julie Daubié	1 260€	500,00€	Pas d'activité Piscine cette année
Coopérative scolaire - Projet pédagogique	580,00€	550,00€	
" " - Noël	384,00€	378€	3€/enfant (126 élèves)
St Ségal - Créations	461,00€	200,00€	Prêt de salle

St Ségal - Couture	200,00€(fabrication de masques)	200,00€	Prêt de salle
Artiz'ans	300,00€	0€	Prêt de salle
Aulne Photoclub	450,00€(shooting photo de la commune)	0€	Prêt de salle
Arz Ha Glad	250,00€	300,00€	Prêt de salle
Les Paniers de Saint-Ségal		2 177€	Aide exceptionnelle au démarrage
Sous-total	6 085,00 €	6 085€	

Associations extérieures	2020	2021	Observations
Rés'Agri	64,00 €	64,00€	
Sous-total	64,00 €		
TOTAL	6 149,00 €	6 149,00 €	

Vote : Unanimité

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MENEZ BOS/Entreprise KUHNE-NAGEL

La commune de SAINT-SEGAL est propriétaire d'une parcelle de terrain située à Menez Bos ZC n°19.

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZA de Ménez Bos à Saint-Ségal, la Commune est sollicitée pour l'achat d'une partie de la parcelle ZC n°19 qui jouxte la Zone artisanale. En effet, l'entreprise Kuehne Nagel, par le biais du promoteur immobilier « 6^{ème} sens », fait une proposition d'achat pour une surface de 21 750 m² (terrain constructible à vocation économique non viabilisé). Ils proposent de faire cette acquisition pour la somme de 100 000€. Ils envisagent la construction d'un bâtiment de 3 480m² environ.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, doit :

- **APPROUVER** la vente d'une portion de 21 750m² sur la parcelle ZC 19 pour un montant total de 100 000€,
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INITIATION AU BRETON A L'ECOLE JULIE DAUBIE

Stéphanie LE GUILLOU a présenté au Conseil Municipal la proposition de validation de la convention de financement avec le Conseil Départemental de 2 heures hebdomadaires d'initiation au breton à l'École Julie Daubié, pour la prochaine année scolaire, soit à partir de septembre 2021 pour 3 années scolaires. Le Conseil Départemental prend à sa charge 50%. La participation de la commune est de 50 % du coût, à laquelle sera soustraite la participation du Conseil Régional. Le coût estimatif pour la commune serait donc de 1 216,90 € pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Finistère.

Vote : Unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Ouverture de l'ALSH le mercredi après-midi : A compter de la rentrée scolaire 2021/2022, l'ALSH du mercredi aura lieu à Saint-Ségal sur la journée complète. C'est une bonne chose car le fait de changer de structure d'accueil à midi n'était pas l'idéal. L'ALSH sera ouvert de 7h30 à 18h30 le mercredi hors vacances scolaires et il y aura une directrice de l'ALSH présente la journée avec Nathalie et Nadine. Le reste du dispositif est inchangé : la Commune met à disposition 2 agents qu'elle rémunère et la CCPCP rembourse ces frais de personnel.

Fin de la séance à 20h20.